



www.aquaplust-info.com

DOSSIER DE CANDIDATURE 2016

De la société :

.....
.....

Nom du responsable :

.....
.....

Nota : un dossier doit être présenté par Label demandé

En partenariat avec :



UIE, Association professionnelle membre de la FNTP



CONTENU

PRÉAMBULE	3
LES ETAPES CLES DU LABEL AQUAPLUS ENTREPRISE 2016	4
MODALITÉS ET PROCÉDURE DE SUIVI	5
PIÈCES A FOURNIR	8
MODELE DE LETTRE DE DEMANDE DE LABÉLLISATION	9
GRILLE D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES (avec indication du poids de chaque paramètre dans l'évaluation)	10
<u>I – ENGAGEMENTS DU CANDIDAT (entreprise ou organisme)</u>	11
FICHE DE RENSEIGNEMENTS	12
CHARTRE AQUAPLUS	13
MODELE DE LETTRE DE PARRAINAGE	16
ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CODES DU TRAVAIL ET DES MARCHÉS PUBLICS	17
<u>II – CRÉER LA CONFIANCE</u>	18
EXPÉRIENCE PRATIQUE	19
LISTE DE RÉFÉRENCES	20
ATTESTATIONS DE CLIENTS	21
SÉCURITÉ FINANCIERE	22
INSERTION DANS LE TISSU PROFESSIONNEL	24
<u>III – LE PROGRÈS</u>	30
TENUE A JOUR DU SAVOIR-FAIRE	31
MANAGEMENT QUALITÉ, SECURITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE	33
➤ QUALITÉ	33
• Copie des certificats qualité du Candidat	
• Copie des certificats qualité de 5 des principaux fournisseurs	
➤ SÉCURITÉ	36
➤ DÉVELOPPEMENT DURABLE	39



Le label Aquaplus Entreprise, Un engagement des métiers de l'eau vers l'excellence.

Le label Aquaplus Entreprise engage la filière du cycle de l'eau dans une démarche collective de qualité et de management environnemental, pour un meilleur service aux collectivités, aux industriels et aux consommateurs. Ce Label Aquaplus Entreprise s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) (*).

Il peut être décerné à toute entreprise ou organisme public ou privé, quelle que soit sa nationalité, ayant la volonté d'engager sa responsabilité, de l'amont vers l'aval de la filière de l'eau, le label Aquaplus Entreprise est un engagement collectif, transversal et fédérateur, pour mieux partager les valeurs essentielles de qualité, de savoir-faire, de sécurité et de développement durable.

Les entreprises ou organisations concernées sont celles qui interviennent dans le cycle de l'eau et couvrent les domaines d'activités suivants :

- Expertises, conseils, formations
- Forage ou captage, transport, stockage
- Construction, entretien, réparation des ouvrages de génie civil relevant du domaine de l'eau et de l'environnement
- Fabrication de matériels et produits destinés aux industries et entreprises du cycle de l'eau
- Traitement des eaux potables, de process et de piscines
- Traitement collectif des eaux usées urbaines et industrielles et traitement des boues
- Traitement individuel et regroupé des eaux usées domestiques
- Fabrication d'unités préfabriquées de traitement des eaux pluviales (de ruissellement)
- Collecte, stockage et utilisation de l'eau de pluie
- ...

Ce label d'excellence est attribué aux entreprises ou organismes présentant une organisation et un fonctionnement exemplaires, ainsi que des références incontestables.

Les candidatures sont examinées et évaluées sur dossier par le Comité Aquaplus.

Ce comité regroupe des professionnels de l'eau, des organismes publics et privés, des maîtres d'œuvre, des acteurs institutionnels.

Le label Aquaplus Entreprise confirme le professionnalisme et le dynamisme des professionnels de l'eau et de l'environnement.

(*) SNDD : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNDD-3.pdf>



Les étapes clés du Label Aquaplus Entreprise 2016

1. Le dossier complet est à adresser au secrétariat du comité Aquaplus, 9 rue de Berri à Paris 8^{ème}, **au plus tard le vendredi 29 juillet 2016.**
2. Le comité restreint Aquaplus se réunira courant octobre 2016 pour examiner et donner son avis technique sur les dossiers de candidatures.
3. Après avis du comité restreint, le comité plénier, statuera sur les candidatures. Ce comité se réunira début novembre 2016.
4. Le secrétariat du comité Aquaplus coordonne la réalisation du label Entreprise et de son certificat.
5. Les chefs d'entreprise seront informés de la décision du comité plénier. Une facture correspondant à la participation aux frais de dossier sera adressée aux entreprises recevant le label.
6. Les chefs d'entreprise à qui sera attribué le Label Aquaplus Entreprise 2016 recevront une invitation à la remise du Label.
7. Les Labels Aquaplus Entreprise 2016 (plaque de laiton gravée sur plaque en bois) seront remis aux chefs d'entreprise ou à leur représentant, à l'occasion du Salon Pollutec 2016 (du 29 novembre au 2 décembre 2016) lors d'un grand évènement auquel seront conviées toutes les personnalités du monde de l'eau, les journalistes...
8. Un certificat Label Aquaplus Entreprise 2016 sera adressé par la suite au chef d'entreprise.



Modalités et procédure de suivi des dossiers de candidature

1. RETRAIT DES DOSSIERS TYPES

Les dossiers peuvent être obtenus par simple demande à envoyer à :

Comité Aquaplus
9 rue de Berri,
75008 Paris
Tél. : 01 45 63 70 40

Les dossiers peuvent être également adressés sur simple demande par voie électronique : contact@aquaplus-info.com et retournés complétés par mail : contact@aquaplus-info.com.

Chaque entreprise ou organisme doit déposer un dossier différent suivant le domaine d'activité qu'elle souhaite faire labelliser.

Domaines d'activités :

Domaine d'activité (Intitulé du Label)	Description de l'activité
« Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable »	Conception et réalisation, clés en main ou en entreprise générale d'usines de production d'eau potable
« Conception et réalisation de stations de traitement des eaux usées »	Conception et réalisation, clés en mains ou en entreprise générale de stations de traitement d'eaux usées, urbaines ou industrielles, de conditionnement et de valorisation des boues.
« Construction d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement »	Construction des ouvrages de génie civil des réservoirs, bassins d'eaux pluviales, stations de pompage, usine de traitement d'eau potable, station d'épuration, lagunage, canaux.
« Réhabilitation d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement »	Réhabilitation des ouvrages de génie civil des réservoirs, bassins d'eaux pluviales, stations de pompage, usine de traitement d'eau potable, station d'épuration, lagunage, canaux.
« Ingénierie du traitement des eaux »	Activité d'ingénierie pour la réalisation d'usine de production d'eau potable, de stations de traitement des eaux usées et de boues.
« Conception et fabrication d'équipements du traitement de l'eau »	Technologies pour le traitement des eaux (eau potable, eau de process, eau de piscine, eau usées urbaines et industrielles) : équipements pour l'épuration, la dépollution, la filtration, la désinfection, la désalinisation, l'analyse ...

« Conception et fabrication de matériels du transport de l'eau »	Conception et fabrication de matériels destinés aux industries et entreprises du cycle de l'eau : canalisations, robinetterie, fontainerie ...
« Conception et fabrication de matériaux de construction pour les ouvrages de génie civil de l'eau »	Fabrication de ciment, résine, peinture ...
« Formation dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées »	Activités de formation sur le traitement des eaux, le stockage, les réseaux, le cycle de l'eau ...
« Conception et construction de puits et de forages d'eau »	Travaux de recherche d'eau souterraine pour l'alimentation en eau ou la géothermie
« Conception et réalisation de stations de pompage »	Travaux d'installations de stations de pompage, refoulement, relèvement,
« Conception et réalisation de réseaux d'eau »	Travaux d'installation et de réhabilitation de réseaux d'eau potable et d'eaux usées
« Conception et fabrication d'installation d'assainissement autonome »	Conception et fabrication de d'unités destinées au traitement des eaux usées des habitations individuelles et d'ensemble collectifs.
« Conception et fabrication d'installation de récupération d'eau de pluie »	Conception et Fabrication d'installation de récupération, valorisation et réutilisation de l'eau de pluie.
« Conception et fabrication de systèmes de gestion des eaux pluviales »	Conception et fabrication d'unités préfabriquées de traitement des eaux de ruissèlement, de surfaces alvéolaires ultra-légères

2. ELABORATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Chaque entreprise ou organisme doit intégralement remplir les dossiers de candidature, répondre à l'ensemble des questions posées, et fournir l'ensemble des documents demandés.

Pour toute question, les candidats pourront contacter le secrétariat du Comité Aquaplus:

contact@aquaplus-info.com

Tél. : 01 45 63 70 40

3. DEPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers doivent être remis en un exemplaire au secrétariat du comité Aquaplus assuré par l'UIE (par courrier ou par mail).

Les dossiers doivent être accompagnés d'un chèque à l'ordre de « Aquaplus – UIE » d'un montant de 3 000,00 € HT (3 600,00 € TTC) par dossier correspondant à une participation aux frais Aquaplus (gestion du dossier, réalisation du label, communication).

4. EVALUATION DES DOSSIERS

La procédure d'évaluation a été validée par le comité Aquaplus, composé de personnalités représentant les Maîtres d'ouvrage et les Maîtres d'œuvre, les organismes publics et privés, les experts, et les professionnels de l'eau.

Les dossiers reçus sont d'abord vérifiés par le secrétariat du comité Aquaplus qui apprécie s'ils comportent bien tous les éléments.

Le dossier doit obligatoirement être intégralement rempli sous la forme demandée.

Les entreprises ou organismes s'engagent à fournir des informations sincères et véridiques en réponse aux questions posées dans le dossier de candidature. Par le fait de répondre, elles acceptent tout audit raisonnable éventuel que le comité Aquaplus déciderait de réaliser sur tel ou tel point de leur dossier.

Remarques :

La réponse « non applicable » peut toutefois être acceptée pour certaines questions, lorsque justifiée par le candidat par des raisons liées aux caractéristiques ou à l'activité spécifique de son entreprise ou de son organisme.

Par ailleurs, certaines questions, marquées du sigle « TPE », peuvent faire l'objet de réponses simplifiées ou ajustées suivant les indications fournies pour les Très Petites Entreprises (TPE) de moins de 20 employés.

Les dossiers reçus font ensuite l'objet d'une évaluation par un comité restreint composé des représentants de l'ensemble des Collèges. Les participants à l'évaluation sont tenus à la confidentialité.

Pré-requis obligatoires : dossier complet, engagement au respect de la Charte Aquaplus, lettre de parrainage et déclarations demandées jointes au dossier.

Les dossiers de candidature sont évalués à travers une grille d'appréciation mise au point par le comité Aquaplus, portant sur une cinquantaine de critères, regroupés et pondérés de la façon suivante :

- Créer la confiance : 50% des points, dont 30% pour l'expérience pratique, 10% pour la sécurité financière, et 10% pour l'insertion dans le tissu professionnel.
- Le progrès : 50% des points, dont 15% pour la tenue à jour du savoir-faire, et 35% pour le management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.

Les dossiers sont évalués sur un total de 100 points pondérés de la façon suivante selon les principes du développement durable dans ses 3 composantes :

- environnemental à hauteur de 44%,
- social/sociétal à hauteur de 28%,
- économique à hauteur de 28%.

Les dossiers ayant reçu au moins 75% des points reçoivent le label Aquaplus Entreprise.

Il est à noter que le **label Aquaplus Entreprise est attribué pour une durée de 3 ans**, sous réserve du respect par le candidat des engagements pris et de l'exactitude des informations que le candidat a remis lors de la constitution du dossier.

5. REMISE DES LABELS AQUAPLUS ENTREPRISE

Les labels Aquaplus Entreprise sont remis lors d'une séance solennelle de remise des labels.

Les labels sont remis sous forme papier, et sous forme d'une plaque métallique sur support bois. Le coût de réalisation des plaques supplémentaires éventuellement demandées par l'attributaire est facturé en supplément.

Pièces à fournir

A. LETTRE DE DEMANDE OFFICIELLE

Un courrier rédigé sur papier à en-tête de l'entreprise ou de l'organisme candidat(e) sera adressé à Aquaplus, à l'attention de M. le Président du comité Aquaplus.

Ce courrier devra être daté et signé du Chef d'entreprise/dirigeant de l'organisme ou de son représentant légal.

B. ENGAGEMENT AU RESPECT DE LA CHARTE AQUAPLUS

Le chef d'entreprise/dirigeant de l'organisme ou son représentant légal s'engagera, en datant et signant le texte de la charte jointe, au respect de la Charte Aquaplus.

JOINDRE : la Charte Aquaplus signée.

C. ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CODES DU TRAVAIL ET DES MARCHES PUBLICS :

Le candidat confirmera sur l'honneur son engagement relatif aux points suivants (article 48 du décret relatif aux marchés publics) :

- Il respecte l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés mentionnée à l'article L5212-2.
- Il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir.
- Ni la société candidate, ni ses dirigeants actuels n'ont fait l'objet dans les 5 dernières années de condamnations inscrites au bulletin N°2 du casier judiciaire pour infraction aux articles L8221-1, L8221-3, L8251-1, L8231-1, et L8241-1 du Code du Travail.

D. LETTRE DE PARRAINAGE (maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage)

Le candidat présentera au moins une lettre de parrainage d'un maître d'œuvre, maître d'ouvrage, client important de son entreprise/organisme, pour lequel il a travaillé sur un projet réceptionné depuis moins de trois ans, confirmant que les prestations du candidat ont été réalisées dans l'esprit de la charte interprofessionnelle Aquaplus. Le parrain ne devra avoir aucun lien financier avec le candidat (cas des groupes et filiales).

E. ELEMENTS DE COMMUNICATION

Afin de permettre la réalisation des récompenses des lauréats et de communiquer sur la remise des labels Aquaplus entreprises, il est demandé au candidat de fournir :

- un logo de l'entreprise en basse définition (taille < 500 ko) et en haute définition (taille supérieure à 1 Mo au format jpeg et au format vectorisé (en .eps ou .ai) soit par mail, soit sur support électronique (cd ou clé USB)
- un texte de présentation de l'entreprise et de l'activité labellisée, indiquant notamment les motivations pour l'obtention / renouvellement du label Aquaplus, les actions / innovations en matière de développement durable ... – calibrage du texte : 900 signes espaces compris.

F. DOSSIER REMPLI ET SES ANNEXES

EN-TETE ENTREPRISE

Date : le....., à.....

**Comité Aquaplus
9, rue de Berri
75008 PARIS**

A l'attention du Président du comité Aquaplus

Objet : CANDIDATURE AU LABEL AQUAPLUS ENTREPRISE

Notre entreprise ou notre organisme, désireuse de marquer son engagement aux valeurs de progrès proposées par la Charte Aquaplus, a l'honneur de vous présenter sa candidature à l'obtention du label Aquaplus Entreprise.

Nous souhaiterions obtenir le label Entreprise pour notre activité de *(compléter la description de l'activité pour laquelle le label est demandé – cf. domaines d'activités pp 5-6)*

Vous trouverez ci joint notre dossier de candidature rempli.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à notre candidature.

.....

Signature et fonction
Cachet de l'entreprise ou de l'organisme

GRILLE D'EVALUATION DE LA CANDIDATURE DE:		XXX
PRE-REQUIS ENGAGEMENT DE LA SOCIETE (un manque est éliminatoire)		
1	Dossier complet	O/N
2	Engagement sur le respect de la Charte Aquaplus	O/N
3	Lettre de parrainage	O/N
4	La société ni ses dirigeants n'ont fait l'objet dans les 5 dernières années de condamnations inscrites au bulletin N°2 du casier judiciaire pour infractions à articles L324/9, L324/10, L341/6, L125/1 et L125/3 du code du travail	O/N
5	La société n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir	O/N
6	Respect des obligations fiscales et sociales, ainsi que obligation emploi handicapés (L323)	O/N
N°	CRITERE	poids critère
CRÉER LA CONFIANCE: 50%		
EXPERIENCE PRATIQUE: 30%		
7	Ancienneté dans le métier pour lequel le Label est demandé	3
8	Appréciation de la liste de références	7
9	Appréciation des attestations (de clients indépendants) fournies	7
10	Existence d'une enquête de satisfaction ou de référencement clients	7
11	Ratio personnel CDI/(CDI+CDD+Intérimaires)	6
SECURITE FINANCIERE: 10%		
12	Evaluation du niveau de protection fourni par les assurances société	7
13	Ratio capital social/chiffre d'affaires	1
14	Ratio niveau d'endettement sur fonds propres	1
15	Ratio moyen sur 3 ans marge nette/chiffre d'affaires	1
INSERTION DANS TISSU PROFESSIONNEL: 10%		
16	Nombre de syndicats UIE ou pertinents pour l'objet du label dont la société est membre	4
17	Nombre de métiers connexes maîtrisés	3
18	Nombre d'associations non syndicales en lien avec la profession, y compris de normalisation française ou européenne, dont la société est membre (ex: ASTEE, IWA,..), ou dont un membre de la société est un participant actif (président, vice président, membre d'un groupe de travail, conseil ou commission)	3
LE PROGRES: 50%		
TENUE A JOUR DU SAVOIR FAIRE: 15%		
19	Importance R&D	5
20	Importance formation professionnelle continue de l'entreprise	5
21	Brevets valides, procédés, savoir-faire, produits propres du domaine label demandé (France et étranger), à disposition du candidat	5
MANAGEMENT SECURITE/ENVIRONNEMENT/QUALITE: 35		
22	Etat certification Qualité du candidat (suivant activité: ISO 9001v2000 en précisant l'étendue de la certification ou ISO 14 000 pour sites de production, exploitation)	7
23	Certification Qualité des principaux fournisseurs	2
24	Prise en compte de la sécurité	8
25	Développement Durable: voir ci dessous	18
<i>Etat certification Développement Durable du Candidat (iso 14001, EMAS, ou similaire basé sur un Système de Management Environnemental)</i>		
<i>Existence d'objectifs de progrès chiffrés en matière de Développement Durable, et d'une description des indicateurs et moyens de suivi mis en place (sous forme similaire à celle du tableau d'objectifs/résultats types joint ; décrire au moins 3 actions de développement durable internes (améliorations des fabrications propres, consommations, recyclages..) et 3 actions de développement durable en tant que prescripteur ou préconisateur (vis à vis des clients ou fournisseurs))</i>		
<i>Existence d'un (ou engagement à) rapport d'audit annuel quantifié sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs du candidat en matière de Développement Durable</i>		
<i>Exemples d'actions réalisées dans les 5 dernières années en faveur du Développement Durable, avec mention du résultat (sous forme similaire à celle du tableau d'objectifs/résultats types joint)</i>		
Total		100



I- ENGAGEMENTS DU CANDIDAT (entreprise ou organisme)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Raison sociale :

Forme juridique :

Date de création :

(indiquer la date de création de la plus ancienne des entreprises « mères », en cas de création par fusion d'entreprises, ou en cas de changement de nom de l'entreprise)

Registre du commerce :

SIRET :

Code NAF :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

Site Internet :

Spécialité pour laquelle le label Entreprise est demandé par le présent dossier (cf. intitulé des activités pp 5-6) :

Domaine d'intervention du candidat dans cette spécialité :

Groupe d'appartenance :

Filiales dans la spécialité :

Représentant légal de l'entreprise ou de l'organisme :

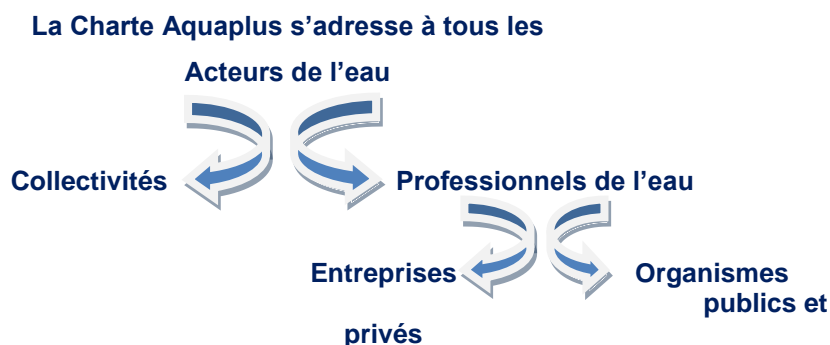
- **Nom et fonction :**
- **Téléphone :**
- **Adresse mail :**

Correspondant pour le dossier de labellisation :

- **Nom et fonction :**
- **Téléphone :**
- **Adresse mail :**



LA CHARTE AQUAPLUS



Engagements des signataires pour le développement durable dans ses trois composantes, environnementale, sociale et économique.

1 / Devoir d'intérêt général

Au-delà du strict respect de la législation et de la réglementation en vigueur, les acteurs de l'eau s'engagent à contribuer activement à la préservation, à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la qualité des milieux grâce aux procédés, aux infrastructures et aux équipements qu'ils mettent en œuvre.

Ils doivent faire évoluer la qualité de leurs prestations en les inscrivant dans une démarche de développement durable et de gestion optimale de la ressource.

Les acteurs de l'eau s'engagent à promouvoir les systèmes optimisant la consommation en eau ainsi que les autres impératifs environnementaux et notamment la maîtrise de la consommation énergétique, des émissions de bruits et d'odeurs, la maîtrise des risques industriels, l'intégration dans l'environnement.

2 / Démarche de développement durable

La démarche Aquaplus s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) ^(*) SNDD :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNDD-3.pdf>

Les équipements se doivent de répondre de façon exhaustive aux critères de développement durable. Devront apparaître, au moins, la maîtrise énergétique, la gestion optimale des résidus avec la valorisation de ces derniers, à chaque fois que cela se révélera techniquement possible.

Les installations proposées par les acteurs de l'eau doivent être exemplaires quant à la conception, mais également quant aux coûts d'exploitation et de maintenance.

Pour répondre au besoin nécessaire d'information, les éléments fournis par les professionnels de l'eau devront permettre aux maîtres d'ouvrage de disposer de tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du projet. En particulier devront apparaître des suggestions permettant d'améliorer la conception des installations vis-à-vis de l'environnement pris au sens large du terme.

Les professionnels de l'eau s'engagent à fournir des comptes prévisionnels d'exploitation réalistes et détaillés basés sur le retour d'expérience. A la demande du donneur d'ordre, les professionnels de l'eau s'engagent à fournir les éléments techniques permettant de définir les durées d'amortissement induites.

Les critères d'exploitation devront être présentés aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre afin qu'ils puissent les utiliser comme un élément de choix d'un projet dans une position hiérarchique et/ou une pondération significatives.

Les collectivités et les professionnels de l'eau en charge de l'exploitation, de tout ou partie de la maintenance, se devront de répondre aux critères évoqués précédemment en matière d'énergie, de déchets et d'impacts divers sur l'environnement. Notamment, elles devront œuvrer de façon permanente pour maintenir les installations opérationnelles.

3 / Engagements vis-à-vis des salariés

Les acteurs de l'eau s'engagent en permanence à appliquer et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Ils assurent une formation appropriée de leurs salariés aux procédures des systèmes qualité, environnement et sécurité.

4 / Sécurité des biens et des personnes

Les professionnels de l'eau s'engagent à appliquer et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Ils doivent fournir les règles et les précautions à prendre en matière de sécurité des installations fournies.

Les professionnels de l'eau s'engagent à ne pas utiliser de produits mettant en danger la santé du public après l'intervention de l'entreprise, dans l'état des connaissances à la date de celle-ci et ceci pendant toute la durée d'utilisation de l'ouvrage et sous réserve d'un entretien adapté.

Les professionnels de l'eau fournissent les documents permettant la déclaration et l'identification des installations auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales et de promouvoir la transmission transparente de l'information.

5 / Information entre les différents acteurs de l'eau

Les professionnels de l'eau doivent fournir aux maîtres d'ouvrage les documents écrits sur les procédés, infrastructures et équipements. Ceux-ci permettent d'informer les intervenants sur leur fonctionnement, leur sécurité, le niveau de qualité, la réduction de façon continue des niveaux de pollutions visuelles, sonores, olfactives... sous réserve d'usage et d'entretien conformément aux préconisations du constructeur.

Les professionnels de l'eau devront donner les meilleurs rapports coûts/efficacité afin que les maîtres d'ouvrage, en concertation avec les différents intervenants, puissent prendre les décisions de gestion adaptées au contexte des installations.

La transparence du professionnel de l'eau doit porter aussi bien sur l'identité et les compétences des intervenants effectifs, sur l'étendue de leur mission, que sur les informations qu'elle transmet aux donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre et à ses co-traitants, sous-traitants et fournisseurs.

6 / Démarche de progrès et de responsabilité professionnelle

Les acteurs de l'eau agissent dans l'intérêt des usagers. Il inscrit son action dans le respect des hommes et de l'environnement.

Les professionnels de l'eau se reconnaissent comme membres d'une filière et s'engagent à prendre en compte la recherche de mise en commun des exigences par les autres acteurs de cette filière.

Les acteurs de l'eau s'engagent à prendre en compte dans leurs choix les démarches de progrès et d'innovation des autres professionnels intervenants (fournisseurs, prestataires,...).

Le professionnel de l'eau doit s'engager à affecter les compétences et les organisations requises pour l'exécution d'un projet. Il doit engager de la même manière ses sous-traitants et ses fournisseurs et doit conseiller, commercialiser et installer des systèmes dont les résultats ont été validés.

Garantie d'indépendance : les acteurs de l'eau signataires ont obligation de ne pas favoriser des situations dans lesquelles elles deviendraient « juge et partie ».

7 / Engagements financiers

Les acteurs de l'eau signataires affirment que leurs propositions financières respectent les normes applicables et les règles de l'art.

Elles doivent pratiquer le plus juste prix en recherchant l'optimisation de leurs coûts, dans l'intérêt de tous les partenaires.

8 / Communication et déontologie

Toute entreprise de l'eau bénéficiaire du label Aquaplus Entreprise pourra utiliser cette référence dans sa communication, dès lors qu'elle respectera le champ du label Aquaplus, à savoir un engagement de l'entreprise ou de l'organisme en matière de développement durable. Cette communication ne pourra être admise que pendant la durée de validité du label Aquaplus et ne devra pas prêter à confusion avec le label Aquaplus Service et le trophée Aquaplus.

Tout professionnel de l'eau partenaire d'une réalisation exemplaire pourra y faire référence dans sa communication, dès lors que cette communication respecte le champ de ce certificat. Ainsi, cette communication ne devra pas prêter à confusion avec les labels Aquaplus et ne devra pas laisser penser qu'en tant que partenaire, il est titulaire du trophée Aquaplus. La communication sur le trophée Aquaplus par le Maître d'Ouvrage précisera la réalisation concernée.

Date et cachet

Nom du responsable ou de son représentant :

M.

Fonction :

Signature :

MODELE DE LETTRE DE PARRAINAGE

Informations à fournir :

- *Identifiant le parrain (nom, adresse)*
- *Définissant l'activité du parrain*
- *Précisant le contrat, réalisé depuis moins de 3 ans, ayant permis au parrain d'évaluer l'esprit et la qualité de réalisation de ses prestations par le candidat.*
- *Appréciations éventuelles du parrain sur les principales qualités qu'il a relevées dans la réalisation des prestations du Candidat*

Exemple

**En-tête du parrain
(maître d'œuvre, maître d'ouvrage,
client important du candidat)**

Date : le....., à.....

**Comité Aquaplus
9, rue de Berri
75 008 Paris**

A l'attention du Président du comité Aquaplus

Objet : Lettre de Parrainage

La société / l'organisme (nom du candidat) est (*décrire succinctement l'objet du contrat avec le candidat*).

Compte tenu de la façon dont le contrat ci-dessus a été réalisé par (*le candidat*), nous sommes heureux de confirmer que les prestations de (*le candidat*) ont été effectuées dans l'esprit de la Charte Aquaplus, et de parrainer (*le candidat*) dans l'obtention du label Aquaplus Entreprise.

Signature :

Fonction :

Cachet du Parrain

ATTESTATION DU CANDIDAT
(Article 48 du décret relatif aux Marchés Publics)

Conformément à l'article 48 du décret relatif marchés publics, le candidat présente sur l'honneur l'attestation suivante :

Je soussigné (*nom, prénom, qualité*)

De l'entreprise (*nom, adresse*)

Atteste sur l'honneur que :

1. Ma société respecte l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés mentionnée à l'article L5212-2 du Code du Travail.
2. Ma société satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
3. Ma société n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
4. Ni ma société, ni ses dirigeants actuels n'ont fait l'objet dans les 5 dernières années de condamnations inscrites au bulletin N°2 du casier judiciaire pour infraction aux articles L8221-1, L8221-3, L8251-1, L8231-1, et L8241-1 du Code du Travail.

Date :

Signature :

Cachet de l'entreprise ou de l'organisme :



II- CREER LA CONFIANCE

EXPERIENCE PRATIQUE

1. Année de début des activités dans la spécialité pour laquelle le label Aquaplus Entreprise est demandé :.....

2. Références client :

Le candidat fournira sa liste de références de réalisations de moins de 10 ans dans la spécialité pour laquelle le label Aquaplus Entreprise est demandé, en précisant au moins l'objet de la référence, le nom du client, la date de réalisation, la capacité/taille de chaque réalisation.

Par l'envoi de cette liste de références, le candidat confirme son accord pour que le comité du label Aquaplus Entreprise procède à toute enquête de satisfaction que ce comité pourrait décider auprès des clients de son choix

Les références en provenance de sociétés liées financièrement au candidat ne doivent pas être prises en compte pour l'établissement de la liste de références.

Joindre en annexe: liste de références

3. Attestations de clients :

3.1. Certificats :

(au moins 5 Certificats de Capacité ou Protocoles de Réception, délivrés par des clients du candidat pour des travaux effectués dans les 5 dernières années, confirmant la nature des travaux effectués, leur montant, et la bonne fin de ces travaux. Les certificats fournis doivent être émis par des clients totalement indépendants du candidat.

	Organisme client	Références du certificat
1		
2		
3		
4		
5		

Joindre en annexe: Les Certificats de Capacité

3.2. Enquête de satisfaction :

Une enquête de satisfaction est-elle menée (périodiquement ou non) par le candidat auprès de ses clients ?

oui (si oui, périodicité éventuelle et date de la dernière enquête) :

non (si non, le candidat s'engage-t-il à lancer une enquête annuelle dans les 2 ans de sa labellisation ?)

Joindre en annexe : résultats de l'enquête

3.2 bis. Référencements clients (alternative possible à l'enquête de satisfaction si au moins 5 référencements clients) :

Le candidat dispose-t-il de référencements auprès de certains de ses clients ?

Si oui, fournir une liste de ces référencements (nom du client, objet du référencement, période de validité, document justifiant du référencement).

4. Nombre d'employés

Nombre total d'employés travaillant dans la spécialité au 31 décembre de la dernière année connue :

dont

Nombre de CDI :

Nombre de CDD :

Nombre d'Intérimaires :

LISTE DE REFERENCES

ATTESTATIONS DE CLIENTS

SECURITE FINANCIERE

1. Portefeuille d'assurances :

(remplir les cases grisées)

RESPONSABILITE CIVILE	RC (exigée pour tous)	RC Professionnelle (plus)	RC Environnement (plus)
Existence (Oui/Non) :			
Risques couverts (Oui/Non)			
Corporels :			
Matériels :			
Immatériels consécutifs :			
Immatériels non consécutifs :			
Dommages aux existants :			
Erreur de conception :			
Pollution accidentelle et soudaine			
Pollution graduelle			
Maximum garanti (k€) (par sinistre ou autre ?)			
Montant franchise (k€) (par sinistre ou autre ?)			
AUTRES ASSURANCES	TRC (remplir pour activité de chantier)	Décennale (remplir pour activité bâtiment, génie civil ou fabricant EPERS)	Multirisques Dommages (remplir pour exploitation)
Existence (Oui/Non)			
Dommage aux existants couverts (Oui/Non)			
Maintenance après réception couverte (Oui/Non)			
Police cadre (Oui/Non)			
Ou Police par projet (Oui/Non)			
Maximum garanti (K€) (par sinistre ou autre ?)			
Montant franchise (K€) (par sinistre ou autre ?)			

Commentaires éventuels :

2. Capital Social de l'entité demandant le Label Aquaplus Entreprise :

3. Résultat courant et chiffre d'affaires :

Indiquer le résultat courant avant impôts, le chiffre d'affaires global, ainsi que le chiffre d'affaires sur les 3 dernières années.

Années	Marge nette avant impôts	Chiffre d'affaires H.T. en € total	Chiffre d'affaires H.T. en € de la spécialité
2013			
2014			
2015			

Suivant liasse fiscale

4. Ratio niveau d'endettement sur fonds propres 2015 :

5. Ratio moyen sur 3 ans marge nette avant impôts sur chiffre d'affaires :

INSERTION DANS LE TISSU PROFESSIONNEL

1. L'entreprise ou l'organisme candidat(e) précisera son appartenance à des organisations professionnelles et si elle/il possède, le cas échéant, un certificat professionnel de cette organisation :

a- *Au syndicat membre de l'UIE correspondant à la spécialité pour laquelle le label est demandé :*

Syndicat professionnel	N° d'adhérent	N° de certificat professionnel	Date du certificat professionnel	Classes

b- *A d'autres syndicats membres de l'UIE, à la FNTP ou syndicats membres de la FNTP, ou autres syndicats pertinents pour l'objet du label Entreprise :*

Syndicat	N° d'adhérent ou de carte professionnelle	N° de certificat professionnel	Date du certificat professionnel	Classes ou Identifications Professionnelles (IP)

JOINDRE en annexe : photocopie des documents d'adhésion et du certificat ou IP

c- *A d'autres associations professionnelles des domaines de l'eau et de l'environnement :*

Association	N° d'adhérent	N° de certificat	Date du certificat	Commentaires éventuels

JOINDRE en annexe : photocopie des documents d'adhésion

d- Participation aux commissions ou groupes de travail des Syndicats et des associations professionnelles des domaines de l'eau et de l'environnement :

Syndicat ou association	Type de commission (Technique, sociale, sécurité, économique, formation,...)	Thème du groupe de travail ou nom de la publication	Commentaires éventuels

2. Activités pratiquées dans le domaine (O/N/Commentaires éventuels) :

2.1 a Domaine d'activité faisant l'objet de la demande du label Aquaplus Entreprise *(cf domaines d'activité pp 6-7) :*

.....

2.1.b Activités dans le domaine faisant l'objet de la demande du label Aquaplus Entreprise :

Etudes de base :

Etudes de détail :

Fabrication :

Fournitures :

Montage :

Mise en route :

Formation du client :

Maintenance :

Exploitation :

Analyses :

Expertises :

Autres à préciser :

2.1.c Spécialités dans le domaine, pour les sociétés d'ingénieries, équipementiers – ensembleurs :

Procédés

Hydraulique

Génie civil

Métrologie

Sécurité

Système d'information

Prélèvement – Analyse

Autres à préciser :

2.2 Autres domaines d'interventions :

Milieu naturel

Déchets

Air

Urbanisme

Pollution des sols

Acoustique

Energie

Transport

Autres à préciser :

Autres domaines d'intervention dans le cycle de l'eau (hors spécialité pour laquelle le Label Aquaplus Entreprise est demandé)

Dans le cas des sociétés d'ingénierie, équipementiers – ensembleurs précisez le type d'intervention pratiquée dans le domaine :

Diagnostics / Schémas Directeurs

Etude de définition

Maîtrise d'œuvre

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Expertise

Etude réglementaire

Etude économique

Conseil en Management Environnemental / Développement Durable

Pour les autres types d'entreprises ou organismes :

Préciser les types de prestations ou fournitures proposées

PHOTOCOPIES DES
DOCUMENTS D'ADHESION
A DES SYNDICATS, MEMBRES DE L' UIE OU DE LA Fntp,
OU AUTRES SYNDICATS
PERTINENTS POUR L'OBJET DU LABEL ENTREPRISE

PHOTOCOPIES DES
DOCUMENTS D'ADHESION
A DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES
DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT



III- LE PROGRES

TENUE A JOUR DU SAVOIR-FAIRE

1. Dépenses de Progrès, R&D :

Indiquer les dépenses de progrès, telles que R&D, sur les 3 dernières années connues.

Les dépenses de standardisation ou de mise au point de gammes de produits, d'équipements ou de services propres seront considérées comme dépenses de R&D.

2. Formation professionnelle :

Le candidat précisera les dépenses qu'il a engagées au titre de la formation de ses salariés pendant chacune des 3 dernières années, en mentionnant les ratios dépenses de formation sur masse salariale correspondant à ces 3 années.

Le candidat fournira son dernier rapport de formation annuel s'il existe.

Petites Entreprises (PME de moins de 50 salariés en CDI) :

Le candidat pourra remplacer les informations précédentes sur la formation par l'indication du nombre de jours consacrés par an en moyenne par chaque employé à sa formation (interne, externe, participation à des conférences, visites d'expositions professionnelles..).

Le candidat précisera éventuellement le nombre d'apprentis qu'il forme.

Année	Dépenses de R&D	Dépenses de formation	% formation/ masse salariale	<i>PME : j/an x homme</i>	<i>PME : Nbre apprentis</i>
2013					
2014					
2015					

3. Portefeuille de brevets, savoir faire, produits, équipements et services spécifiques :

- Le candidat fournira une liste des procédés, éléments de savoir-faire, gammes de produits, d'équipements ou de services dont il dispose, non obligatoirement brevetés mais spécifiques de son entreprise et qu'il considère constituer un « plus » pour la communauté.
 - Procédés spécifiques
 - Eléments de savoir-faire spécifiques
 - Gammes de produits spécifiques
 - Gammes d'équipements spécifiques
 - Gammes de services spécifiques

- Le candidat fournira une liste de ses éventuels accords de R&D avec des partenaires universitaires.
 -
 -

- Le candidat précisera, pour le domaine de labellisation demandé, le nombre de brevets valides dont il dispose en France ou à l'étranger (1 brevet = 1 invention et 1 pays de dépôt), soit directement possédés par lui ou son groupe, soit dont il dispose par licence.
 - Nombre de brevets possédés :
 - Nombre de brevets sous licences :

Petites Entreprises (PME de moins de 50 salariés en CDI) :

En complément ou remplacement des informations ci dessus, les Petites Entreprises pourront préciser les mesures d'organisation prises pour assurer le transfert et la pérennité du savoir faire à l'intérieur de l'entreprise (existence de guides de savoir-faire interne, notes techniques, protocoles d'analyse tenus à jour, cours de formation interne, binômes experts-apprentis..).

Description des mesures d'organisation :

MANAGEMENT QUALITE, SECURITE, DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Qualité :

L'état de certification qualité doit être présenté suivant le modèle ci-dessous à compléter intégralement et provenir d'organismes habilités.

Le candidat précisera les éventuelles démarches de certification en cours.

Indiquer notamment l'état des certifications de l'entreprise ou de l'organisation et de ses 5 principaux fournisseurs (*3 pour les Petites Entreprises de moins de 50 salariés en CDI*), concernant les gammes de normes ISO 9001 (v2000 ou précédente) en précisant l'étendue de la certification, ISO 14000 pour les entreprises de production/exploitation et rattachées.

Petites Entreprises (PME de moins de 50 salariés en CDI) :

Les petites entreprises préciseront les éventuelles certifications de qualité de service ou de produits dont elles disposent (type CSTBAT par exemple). Elles peuvent également fournir un engagement à lancer dans les 3 ans une procédure de certification qualité (globale pour l'entreprise, ou relative à certains de ses produits ou services spécifiques).

A – Certification qualité de l'entreprise candidate :

Certification	Organisme certificateur	Intitulé et périmètre d'application	Valable jusqu'au (ou : en cours de certification)
ISO 9001 v.2000			
Autre à préciser			

JOINDRE : certificats en cours de validité à la date de dépôt du dossier

B – Certification qualité de 5 des principaux fournisseurs et sous-traitants :

	Entreprise	Spécialité	Certification	Organisme	Valable jusqu'au
1					
2					
3					
4					
5					

JOINDRE : copie des 5 Certificats

CERTIFICATS QUALITE

DU CANDIDAT

(en cours de validité à la date de dépôt du dossier)

CERTIFICATS QUALITE DE CINQ
DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS
DU CANDIDAT

(en cours de validité à la date de dépôt du dossier)

2. Sécurité :

2.1 Performances sécurité globales :

Le candidat précisera, pour les 3 dernières années, les taux suivants relatifs à son entité :

Taux de Fréquence des accidents avec arrêts (TF)

(Nombre d'accidents avec arrêts par MILLION d'heures travaillées)

Taux de Gravité des incapacités temporaires (TG)

(Nombre de jours d'arrêts suite à accident par MILLIERS d'heures travaillées)

Année :	2013	2014	2015
TF			
TG			

2.2 : Certification éventuelle :

Le candidat précisera les éventuelles certifications sécurité de son entreprise ou organisation, type OHSAS 18000 ou équivalent, et fournira les certificats correspondants.

2.3 : Moyens sécurité

(Réponse non exigée des PME de moins de 50 salariés en CDI)

Le candidat répondra aux questions suivantes :

question	réponse
Organisation de l'entreprise ou de l'organisme en matière de sécurité, moyens humains affectés	Réponse à annexer, en 1/2 page maximum
Niveau de rattachement hiérarchique du responsable sécurité de l'entreprise (DG, DRH, DT, Autre à préciser) ?	
Existe-t-il un DUP (Document Unique de Prévention) au sein de chaque entité géographique?	
Existe-t-il des coordinateurs sécurité dans chaque entité géographique?	
Existe-t-il un affichage des performances sécurité dans chaque entité géographique?	
Existe-t-il une base de données sécurité dans l'entreprise ? (réglementation ? suivi indicateurs ? audits et plans d'action ?)	
Quel est le budget sécurité de votre entreprise pour la dernière année connue ?	

2.4. Tableau Sécurité :

Le Candidat remplira le tableau annexé.

Tableau Sécurité

CARTE D'IDENTITE DE L'ENTITE AUDITEE

Entité :	
Site(s) de :	
Adresse :	
Responsable :	

Légende: **O**=réponse positive en totalité / **N**=réponse négative en tout ou partie / **NSP**=Ne Sais pas, pas de connaissance sur le thème / **S/O**= Sans Objet, ne s'applique pas

THEMES	QUESTIONS POSEES	Oui	Non	NSP	S/O	COMMENTAIRES
Objectifs	Existe t-il une politique sécurité écrite claire et affichée dans chaque entité issue de la direction générale de la branche ?					
	Des objectifs ont-ils été donnés et écrits clairement en matière de sécurité par la Direction Générale ?					
	Les objectifs sécurité sont-ils donnés et retranscrits par écrit pour chaque collaborateur ayant des missions d'encadrement ?					
	Des objectifs de sécurité sont-ils donnés et écrit pour le personnel opérationnel ?					
	Les CR de toutes les réunions font-ils explicitement et systématiquement mention d'un chapitre sécurité ?					
	Les résultats sécurité et les objectifs sécurité de l'entité sont-ils affichés ?					
	Un bilan écrit sur les résultats sécurité est-il régulièrement exigé par la direction générale ? (Fréquence de cette demande ?)					
Formation	Des lignes budgétaires sont-elles spécifiées pour les actions propres de sécurité (telles que : incendie, vérifications périodiques, EPI, vêtements de travail, signalisation, amélioration des matériels, mise en conformité, études de poste de travail...)?					
	Le nouveau personnel embauché titulaire est-il systématiquement formé selon l'accueil sécurité avant le début de sa mission ? Idem pour les personnels mutés ou dont le poste ou l'équipement de travail a été modifié.					
	Tout embauché intérimaire est-il systématiquement formé selon l'accueil sécurité avant le début de sa mission ?					
	Un ré-accueil est-il systématiquement réalisé suite à AT, arrêt de travail (> 21 jours) ou très longue absence (> 40 J) ?					
	Chaque site dispose t-il de moyens suffisants pour assurer efficacement l'accueil sécurité (vidéos, consignes, livret, magnétoscope...)					
	Le personnel intervenant sur les équipements électriques possède t-il une formation adaptée et une habilitation signée correspondant aux travaux réalisés ?					
	Le personnel possède t-il des formations SST à jour ? Une liste avec dates de butées est-elle établie et affichée ?					
	Le personnel est-il formé au port des Equipements de Protection Individuels qui leur sont spécifiques (masques respiratoires, harnais, gilets de sauvetage...)					

Consignes	Le personnel intérimaire est-il formé (en interne ou en externe) selon des critères identiques aux exigences de formations particulières des titulaires, avant d'effectuer le même type de missions ? Des consignes précises de sécurité sont-elles disponibles pour chaque métier ?					
	Le personnel connaît-il les consignes de sécurité liées au métier exercé, par des moyens de transmission tels que : accueils sécurité, affichage de consignes, livrets, dessins, notes de service liées à la sécurité...?					
	Existe t-il des consignes de sécurité affichées avec l'ensemble des mentions obligatoires mises à jour (affichage obligatoire) ?					
	Existe t-il des consignes spécifiant l'obligation de signaler à son responsable et par écrit tout risque d'accident identifié ? Des moyens efficaces et systématiques sont-ils disponibles pour assurer cette transmission d'information (fiche contact, fiche de non-conformité, cahier de sécurité, feuilles de tournées...)					
Accident	Existe t-il une procédure en cas d'accident corporel d'une personne ? (Qui prévenir, déclaration de l'AT, triptyque, CR...)					
Vêt/EPI	La tenue de travail des opérateurs est-elle définie par métier ?					
	Les EPI (Equipements de protection Individuels) nécessaires au travail sont-ils définis (gants, masques, chaussures sécurité...)?					
	Tous les EPI définis sont-ils disponibles ?					
	Tous les EPI sont-ils conformes CE avec Certificat de conformité disponible ?					
	Les EPI devant faire l'objet d'une vérification périodique sont-ils vérifiés par un responsable identifié, avec enregistrement de cette vérification ? (Harnais / gilets de sauvetage / masques respiratoires complets...).					
	Le port de chaussures de sécurité ou bottes de sécurité (coque et intercalaire acier), est-il respecté en atelier et sur chantier?					
	Port de vêtements de travail avec classes de visibilité en fonction du métier, respecté ?					
	Port des gants de manutention, respecté ?					
	Utilisation de masques respiratoires adaptés (antipoussières, peinture, autonomes, à adduction d'air, filtrants...)?					
	Utilisation des lunettes de protection (mécanique, chimique) ou visières ?					
	Utilisation du casque de sécurité avec changement tous les 2 ans ?					
	Utilisation de harnais et lignes de vie aux normes ?					
Malveill.	Utilisation de protections auditives si le niveau de bruit est > 85 dB(A) ? Existe-t-il des détecteurs d'intrusion bureaux ? Si oui, existe-t-il une procédure permettant l'intervention d'agents spécialisés ?					
CHSCT	Existe-t-il des représentants du CHSCT dans l'entité ?					
	Des rapports ou CR de CHSCT sont-ils transmis et communiqués sur l'entité ?					
Encourag.	Existe-t-il un concours sécurité ?					
	Existe-t-il un programme d'encouragement à la sécurité ? (primes, cadeaux, diplômes...)					
	Existe-t-il des moyens efficaces de suggestions et de remontées d'info sécurité (boîte à suggestion d'amélioration de la sécurité, cahier de sécurité, ...)					

3. Développement durable :

Le développement durable a été défini comme une démarche globale, respectant les trois critères d'efficacité économique, d'équité sociale, et de prudence écologique, consistant à répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Le candidat précisera s'il dispose, ou est en cours de mise en place, d'un Système de Management Environnemental (SME), et, si oui, en fournira un descriptif sommaire.

Il précisera s'il a obtenu ou est en cours d'obtention d'une certification de gestion environnementale du type ISO 14 001, EMAS ou similaire, et fournira les certificats éventuellement reçus.

Le candidat fournira avec le présent dossier une **liste des actions marquantes** qu'il a réalisées au cours des 5 dernières années en faveur du développement durable et s'efforcera de quantifier les résultats de chacune de ces actions quant à leurs aspects environnemental, social et/ou économique (voir exemples annexés).

Le candidat précisera (à l'aide du tableau ci-après) les **objectifs de progrès** en matière de développement durable qu'il a fixés pour son entreprise, ainsi que les moyens organisationnels dont il s'est doté pour s'assurer de la prise en compte effective de ces objectifs par son entreprise et pour quantifier les progrès effectués.

Le candidat s'engagera (voir engagement à dater et signer page suivante) à réaliser un **bilan annuel** sur les progrès réalisés par son entreprise en matière de développement durable par rapport aux objectifs fixés, et à fournir ce rapport sur demande au comité du label Aquaplus Entreprise.

Petites Entreprises (PME de moins de 50 salariés en CDI) :

Les PE pourront, à la place des éléments ci-dessus, fournir un engagement écrit (voir modèle ci-après, à dater et signer) définissant, dans les 3 ans, des objectifs de développement durable adaptés à leur activité. Le suivi de ces engagements sera pris en compte lors de la décision de renouvellement du label Aquaplus Entreprise.

Engagement :

L'entreprise ou l'organisme employant moins de 50 salariés en CDI s'engage à définir, dans les 3 ans suivant la date d'attribution du label Aquaplus Entreprise, des objectifs de développement durable adaptés à son activité, ainsi qu'une procédure de suivi de ses avancées dans la recherche de ces objectifs.

Date :

Pour l'entreprise / l'organisme candidat(e) :

M.

(nom et fonction)

Actions réalisées dans les dernières années en faveur du développement durable :

Fournir un tableau des actions menées dans les 5 dernières années par le candidat, avec mention des résultats obtenus, sous une forme similaire à celle du tableau d'actions types annexé.

JOINDRE: tableau complété

Objectifs de développement durable que se fixe l'entreprise :

Fournir un tableau des actions en faveur du développement durable prévues par le candidat, sous forme du tableau d'actions types annexé.

Le candidat s'efforcera de présenter au moins 3 actions en interne (au sein de l'entreprise même du candidat : amélioration de ses propres fabrications, consommations, recyclages..), ainsi que au moins 3 actions en tant que prescripteur ou préconisateur (vis à vis de ses clients, fournisseurs, au travers de ses recommandations, études, fournitures, services, cahiers des charges d'achat ou de sous-traitance...)

En apposant sa signature ci-après, le candidat s'engage à réaliser un bilan annuel d'avancement sur ses objectifs, avec fourniture d'un rapport au comité du label Aquaplus Entreprise si celui-ci lui en fait la demande.

Date :

Pour l'entreprise ou l'organisme candidat(e) :

M.

(nom et fonction)

JUSTIFICATION DES EVENTUELLES REPONSES « non applicable »

Lorsque le candidat a répondu « non applicable » à certaines questions du dossier de candidature, il rappellera ces questions ci-après, et justifiera en quelques lignes la non-applicabilité de ces questions à son organisation.

Dans la mesure du possible le candidat proposera un critère d'appréciation adapté à l'activité ou à la forme de son organisation et lui semblant le plus proche possible du besoin d'appréciation objet de la question « non applicable ». Il reformulera la question en conséquence et donnera la réponse de son organisation à cette nouvelle question.

TABLEAU D'OBJECTIFS/RESULTATS TYPES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMET DURABLE

Modèle proposé pour décrire – en deux tableaux – les actions passées (remplacer colonne objectif par résultat) et les objectifs futurs du candidat (en distinguant les actions externes, type préconisations aux clients ou prescriptions aux fournisseurs et les actions internes à sa propre organisation)

N°	description de l'action faite ou envisagée	objectifs poursuivis en matière de développement durable	critère choisi pour évaluation de l'efficacité de l'action	objectif quantitatif	déroulement temporel	responsable de l'action et de l'objectif	moyen de suivi par DG	Budget Responsable de l'action
	<i>(hors exigences réglementaires devant de toutes façons être satisfaites) (hors détails confidentiels)</i>	<i>mettre en premier l'objectif principal</i>	<i>vérifiable et quantifiable</i>	<i>sur objectif principal en principe</i>	<i>objectif de date de mise en œuvre</i>	<i>en charge de la mise en œuvre</i>	<i>mode d'enregistrement</i>	<i>action à prévoir dans le budget</i>
1	recyclage des eaux épurées (pour un site de production)	Réduire la consommation d'eau Réduire les rejets liquides Diminuer les coûts opératoires	pourcentage d'eau économisée	gagner 50% sur la consommation	à partir de 2016, par rapport à situation 2015	directeur usine	audit environnemental annuel par directeur dév dur	Budget usine
2	recyclage des eaux (pour une ingénierie ou un ensemblier)	promouvoir la réduction de la consommation d'eau potable et du volume des eaux rejetées	pourcentage d'offres remises intégrant une variante recyclage (de contrats conclu avec recyclage)	20% d'offres	en 2016	directeur commercial	audit environnemental annuel par directeur dévdur	Budget ingénierie
3	Trouver des solvants Y (non toxiques) en remplacement du solvant X (modérément toxique à l'application) dans notre gamme de formulation de peintures pour béton	diminuer le contact du travailleur avec un produit nocif	pourcentage de formulations sans X	passer de 40% à 25% à 0%	en 2015 en 2016 en 2017	directeur R&D	liste des formulations proposées à la vente	budget R&D
4	obtenir la certification ISO 14001 sur site de R&D (ou de production)	se doter d'un système de management environnemental	obtention de la certification	du site de R&D	en 2017	directeur du site de R&D	certification	budget R&D
5	évaluation d'un procédé solaire pour telle étape de traitement (pour une entreprise générale)	Diminuer la consommation d'énergie non renouvelable Diminuer la production de CO2 a effet de serre	la comparaison des coûts d'investissements et coûts opératoires sur durée de vie de l'installation est faite	équilibre surcout investissement par moins de 5 ans exploitation	étude terminée fin 2017	directeur R&D	rapport de suivi programme R&D	budget R&D
6	développement commercial d'un procédé solaire pour telle étape de traitement	Diminuer la consommation d'énergie non renouvelable Diminuer la production de CO2 a effet de serre	nombre d'installations vendues	une trois	en 2016 en 2017	Directeur Commercial	audit environnemental annuel par directeur dévdur	budget commercial
7	Animation de séminaires de promotion du recyclage de l'eau	réduire la consommation d'eau Réduire les rejets liquides	nombre de séminaires annuels	2	par an	Directeur Communication	plan de communication	budget communication

8	prise en compte de l'expérience d'exploitation	améliorer la fiabilité des usines	pourcentage des usines de moins de 5 ans en exploitation ayant fait l'objet d'une réunion service exploitant-service ingénierie	10% 20%	en 2015 en 2016	Directeur Réalisations	rapport du Directeur de l'Ingénierie	budget Ingénierie
9	mise en place du tri des déchets de chantier	recyclage des inertes (bétons et armatures)	pourcent des chantiers démarrés avec procédure de tri décrite	50% 70%	en 2015 en 2016	direction des réalisations	audit environnemental annuel par directeur dévdur	budget réalisations
10	captage des poussières sur chantier confiné	diminuer exposition aux poussières	taux de poussière par méthode Afnor N°. <x mg/m3	100% des chantiers de tel type	en 2015	direction des travaux	mesure par société X; chiffres mentionnés dans audit environnemental	budget travaux
11	formations gratuites dans PVD d'experts en métrologie de la pollution de l'air	équité sociale avec PVD, baisse de la pollution environnementale et amélioration de la santé	nombre de séminaires annuels	2	en 2015	Directeur Commercial	rapport activité labo	service commercial 50%, Labo 50%
12	embauche préférentielle de CDI	limiter l'emploi précaire	augmentation du% de CDI	89% 91%	en 2015 en 2016	DRH	rapport social	Services employeurs
13	développement d'un mode d'analyse du cycle de vie permettant de comparer diverses filières de traitement d'eau en partenariat avec une université	choix de la filière "développement durable" correspondant à chaque situation	cahier des charges du travail à effectuer et de la répartition des tâches entre entreprise et université établi	complètement réalisé, contrat signé	fin 2015	direction R&D	rapport R&D	R&D
	Thèmes complémentaires suggérés							
	Economie de matière première							
	Utilisation d'une énergie renouvelable							
	Amélioration de l'efficacité énergétique							
	Métrologie de la pollution de l'eau et de l'air							
	Réduction des nuisances environnementales (bruits, odeurs..)							
	Analyse du cycle de vie							
	Bilan gaz à effet de serre de l'entreprise							
	Minimisation des déplacements du personnel							
	Optimisation de l'efficacité du transport des produits							